

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GREOUX-LES-BAINS**

Date de convocation
30 Mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023 / 07

OBJET : Modification des membres de la commission permanente

L'an deux mille vingt-trois et le six juin à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-Les-Bains dûment convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Josette LAUVERGNIAT.

Etaient présents : Danielle CASALE, Philippe CERETTA, Noëlle FERAUD, Josette LAUVERGNIAT, Amélie LUCAS, Joëlle NARD, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX, Yvette SIAS.

Etaient absents : Monique HOURS, Nathalie PONCE-GASSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Paul AUDAN ayant donné pouvoir à Anne-Marie PERRON, Jacques FERRAUD ayant donné pouvoir à Josette LAUVERGNIAT.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R123-19 relatif à la création d'une commission permanente ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération n°2020-12 en date du 29 juillet 2020 portant élection des membres de la commission permanente ;

Considérant que la commission doit être composée pour moitié de conseillers municipaux et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le conseil d'administration ;

Considérant que Madame Alexandra SEVAULT a démissionné de ces fonctions de membre nommé par arrêté du maire, il convient de modifier la délibération ;

Considérant qu'il convient de modifier la liste des membres nommés par arrêté du Maire dans la délibération relative à la commission permanente ;

Le Conseil d'Administration du CCAS peut décider de créer une commission permanente et fixer les limites de ses compétences dans le cadre de son règlement intérieur, elle peut être réunie sans convocation et sans ordre du jour, ce qui permet une plus grande rapidité d'intervention que la prise de décision en Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration confie à la commission permanente le soin :

- d'examiner les dossiers concernant les demandes d'aides facultatives d'urgences et les demandes de domiciliation,
- d'attribuer les aides facultatives d'urgence dans la limite du budget alloué,
- de percevoir et de distribuer des produits de première nécessité.

ARTICLE 1 : Les candidatures en qualité de membres nommés au Conseil d'administration sont :

Membres nommés par arrêté du Maire :

- Noëlle FERAUD
- Joëlle NARD
- Philippe CERETTA

La liste des membres élus reste inchangée.

ARTICLE 2 : La commission permanente est composée comme suit :

Présidente : Madame Josette Lauvergniat, désignée par Monsieur Paul AUDAN Maire de la commune.

6 administrateurs :

3 Membres élus par le Conseil Municipal

- Anne-Marie PERRON
- Nathalie PONCE-GASSIER
- Nicole VENTEUX

3 Membres nommés par arrêté du Maire

- Noëlle FERAUD
- Joëlle NARD
- Philippe CERETTA

Le Conseil d'Administration, l'exposé de la Vice-présidente entendu, et après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des membres de la commission permanente d'attribution des aides facultatives du Conseil d'Administration ayant pour mission l'instruction des demandes, les secours et leurs attributions,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 juin 2023

Signé,
Le 8 juin 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **- 9 JUIN 2023**

Le Président du CCAS,



Paul AUDAN